

Conseil général des ponts et chaussées

Arrêté du 12 juillet 1999
portant complément d'attributions
NOR : *EQUV9910139A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1987 portant désignation des inspecteurs généraux des services techniques centraux ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 1999 nommant M. Dominique Cyrot, ingénieur général des ponts et chaussées, coordonnateur du collège de spécialité « routes » ;

Sur proposition du vice-président du conseil général des ponts et chaussées,

Arrête :

A compter du 19 juillet 1999, M. Dominique Cyrot, ingénieur général des ponts et chaussées, est chargé en sus de ses fonctions actuelles, de l'inspection générale du service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) et du centre d'études des tunnels (CETU) en remplacement de M. Philippe Gaudemer, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président du Conseil
général*

des ponts et chaussées,

P. May